

Séance publique du 18 octobre 2004

Délibération n° 2004-2180

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **Grand projet de ville (GPV) des Minguettes - Voirie nouvelle de desserte de l'îlot Bourdarias - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du grand projet de ville (GPV) des Minguettes et de la création de la zone franche urbaine (ZFU) le 1er janvier 2004, la commune de Vénissieux a décidé de céder à un opérateur investisseur privé une parcelle d'environ 8 000 mètres carrés, dont elle est propriétaire, pour qu'il y aménage un parc d'activités.

La consultation d'opérateurs a été engagée par la Commune à la mi-juillet en vue d'une sélection de l'opérateur-investisseur avant la fin de l'année 2004.

La Communauté urbaine s'est engagée à réaliser, pour mieux desservir cet îlot, une liaison entre les actuelles rues Komarov et de la division Leclerc assurant la desserte du parc d'activités en projet.

Elle en confiera la réalisation à un mandataire qui l'assistera dans le choix du maître d'œuvre de conception.

Le coût global de l'opération est aujourd'hui sommairement estimé à 830 000 € TTC. La réalisation est prévue sur les 2006, 2007.

Sur ce total, le coût de la rémunération du mandat, de la maîtrise d'œuvre et des études préalables diverses est évalué à 180 000 € TTC pour lesquels il convient d'individualiser une première autorisation de programme.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 6 septembre 2004 et du bureau restreint le 27 septembre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des études et la désignation d'un mandataire en vue de la réalisation d'une voirie nouvelle de desserte de l'îlot Bourdarias à Vénissieux.

2° - L'opération Vénissieux-GPV desserte de l'îlot Bourdarias, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation partielle de l'autorisation de programme globale habitat et politique de la ville, pour un montant total de 180 000 € pour le financement des études préalables, de la maîtrise d'œuvre et de la rémunération du mandataire, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- . 60 000 € en 2005,
- . 80 000 € en 2006,
- . 40 000 € en 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,